



AfricaRice

APPROBATIONS ET RÉOLUTIONS DE LA 32^e SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ASSOCIATION SOUS RÉGIONALE APPELÉE CENTRE DU RIZ POUR L'AFRIQUE (AfricaRice)

Judi 31 mars 2022

Le Caire, Égypte

Le Conseil des ministres d'AfricaRice (ci-après dénommé le Conseil),

Lors de sa 32^e session ordinaire qui s'est tenue virtuellement le 31 mars 2022,

Après avoir examiné le rapport biennal du Directeur général d'AfricaRice et de la présidente de son Conseil d'administration, sur les progrès réalisés et les performances atteintes par AfricaRice, entre septembre 2018 et mars 2022, dans son objectif de contribuer à la réalisation de sa mission,

Après avoir examiné les recommandations du Comité des experts nationaux d'AfricaRice, composé des Directeurs généraux des institutions agricoles nationales des États membres d'AfricaRice, l'organe consultatif technique du Conseil des ministres, a formulé à la suite des délibérations sur les progrès constants réalisés par AfricaRice dans la recherche et le développement rizicoles en Afrique et sur les documents clés suivants soumis à son examen : (i) une proposition de version amendée de l'Acte constitutif d'AfricaRice ; (ii) une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation rizicoles pour l'Afrique, et (iii) une proposition de demande de mise en place d'un mécanisme de financement qui contribuera à lever des fonds pour les opérations d'AfricaRice,

Reconnaît la qualité des documents soumis au Conseil des ministres par le Secrétaire du Conseil, le Directeur général d'AfricaRice, pour examen, et

Approuve ce qui suit :

1. Les amendements proposés à l'Acte constitutif d'AfricaRice afin d'aligner ses instruments de gouvernance et ses opérations sur la gouvernance et le cadre opérationnel du One CGIAR.
2. Une nouvelle stratégie de recherche et d'innovation rizicoles pour l'Afrique à l'horizon 2030, dirigée par AfricaRice.
3. Une demande de mise en place d'un mécanisme de financement qui contribuera à la levée de fonds pour le fonctionnement durable d'AfricaRice.
4. Le choix de Madagascar comme État membre président le Conseil des ministres pour la période 2022 à 2024.
5. Le lancement d'une recherche par le Conseil d'administration d'AfricaRice et la nomination par le Conseil des ministres d'un nouveau Directeur général d'AfricaRice en décembre 2022.

Résolutions adoptées par le Conseil des ministres d'AfricaRice lors de sa 32^e session ordinaire, le 31 mars 2022

RÉSOLUTION 1 : Paiement des cotisations annuelles d'AfricaRice

Le Conseil des ministres

- Constatant le montant énorme des cotisations annuelles dues à AfricaRice par les États membres, en termes d'arriérés,
- Soulignant l'urgence pour chaque État membre d'honorer ses obligations constitutionnelles,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

Les États membres doivent s'efforcer de payer leurs cotisations annuelles à temps et de régler tous leurs arriérés d'ici fin 2023.

RÉSOLUTION 2 : Améliorer la visibilité du travail effectué par AfricaRice au niveau national

Le Conseil des ministres

- Notant l'excellence des résultats de recherche fournis par AfricaRice et ses partenaires, qui bénéficient d'une reconnaissance et de lauriers importants au niveau international,
- Soulignant la nécessité d'inclure davantage de catégories de parties prenantes dans un plus grand nombre d'États membres, dans les activités d'AfricaRice,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

Les instituts nationaux de recherche agricole (ci-après dénommés INRA) des États membres d'AfricaRice et la Direction d'AfricaRice doivent élaborer et exécuter des plans pour rendre plus visible AfricaRice ainsi que ses produits de recherche aux gouvernements de ses États membres.

RÉSOLUTION 3 : Mobilisation de fonds pour soutenir les opérations d'AfricaRice

Le Conseil des ministres

- Constatant l'énorme arriéré de cotisations des membres qui s'élève à 5,8 millions de dollars US en 2021,
- Rappelant que la mise en œuvre des projets de la chaîne de valeur du riz dans les États membres est soutenue par des fonds provenant des banques de développement, ce qui pourrait constituer une source potentielle de remboursement de l'énorme arriéré des cotisations des membres,
- Rappelant l'obligation constitutionnelle pour les États membres d'AfricaRice de s'acquitter de leurs cotisations annuelles au fur et à mesure qu'elles sont dues,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

(a) Les États membres et la Direction d'AfricaRice doivent travailler avec les banques de développement telles que la Banque africaine de développement (BAD) afin d'exploiter les moyens d'obtenir un paiement en une seule fois des arriérés de cotisations annuelles à partir des projets de la chaîne de valeur du riz, lorsque cela est possible.

Le Conseil des ministres

- Se félicitant de l'idée de créer un capital de semences de riz, nécessaire pour contribuer à la transformation du développement du secteur rizicole en Afrique,
- Reconnaissant que d'énormes avantages pourraient être tirés par AfricaRice, ses partenaires, en particulier les INRA, et les riziculteurs, dans les États membres, de l'établissement de partenariats formidables avec le secteur privé,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

(b) La Direction d'AfricaRice doit diriger le développement d'un mécanisme de financement innovant impliquant des partenariats avec le secteur privé et des approches de financement axées sur le marché, afin de lever des fonds supplémentaires pour soutenir les opérations d'AfricaRice, en tenant compte du développement de modèles commerciaux solides, du partage des bénéfices, en particulier entre AfricaRice et ses INRA partenaires des États membres, des questions de droits de propriété intellectuelle ainsi que des mesures de protection des droits des agriculteurs.

RÉSOLUTION 4 : Contribution à l'augmentation durable des investissements dans le développement du secteur rizicole des États membres

Le Conseil des ministres

- Conscient de la nécessité d'investissements accrus et durables dans les segments prioritaires des chaînes de valeur du riz en Afrique,
- Compte tenu de la nécessité d'assurer de manière organique la croissance et la transformation de l'ensemble du secteur rizicole en Afrique,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

La Direction d'AfricaRice doit soutenir les États membres dans l'utilisation des informations stratégiques dérivées du Plan d'investissement continental pour accélérer l'autosuffisance en riz en Afrique (CIPRISSA), établi pour 11 pays avec le soutien d'AfricaRice, afin de plaider pour des investissements qui conduiraient à une performance accrue des chaînes de valeur du riz et à la réalisation de l'autosuffisance en riz dans les États membres.

RÉSOLUTION 5 : Renforcer les partenariats stratégiques avec les institutions nationales et régionales de recherche agricole et les communautés économiques régionales sur le continent.

Le Conseil des ministres,

- Rappelant qu'AfricaRice est une association d'États membres africains et notant le nombre croissant de ses membres,
- Sachant que les besoins des États membres pourraient être satisfaits de manière adéquate par un partenariat élargi avec les organisations régionales de recherche et les communautés économiques régionales pertinentes,
- Reconnaisant que la consolidation des partenariats avec les communautés économiques régionales pourrait faciliter la mobilisation des ressources et la mise en place de politiques appropriées qui permettront de créer des impacts plus importants sur le terrain,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

La Direction d'AfricaRice doit consolider ses liens avec les INRA, les institutions sous-régionales de recherche et d'innovation et les communautés économiques régionales, en particulier dans les régions d'Afrique centrale et australe du continent, afin de renforcer leurs capacités en matière de recherche et de développement rizicoles ainsi que l'environnement politique, pour permettre la création d'un impact sur les moyens de subsistance de la population africaine.

RÉSOLUTION 6 : Garantir des avantages mutuels de l'adhésion au One CGIAR

The Council of Ministers,

- Rappelant sa résolution autorisant AfricaRice à adhérer au One CGIAR,
- Reconnaisant les avantages que l'on pourrait tirer de l'adhésion au One CGIAR, y compris la mobilisation des connaissances et des ressources financières mondiales pour soutenir les opérations d'AfricaRice et de ses partenaires,
- Rappelant la mission spécifique du mandat d'AfricaRice en tant qu'association d'États membres,

Le Conseil des ministres a pris la résolution suivante :

(a) Le Conseil d'administration et la Direction d'AfricaRice et le One CGIAR doivent poursuivre leur travail d'alignement de leurs cadres de gouvernance et opérationnels sans compromettre les principes de l'Acte constitutionnel d'AfricaRice et sans perturber les privilèges dont AfricaRice bénéficie de la part de ses pays hôtes.

(b) Le One CGIAR, dans son partenariat avec AfricaRice, devrait fournir tout le soutien nécessaire à AfricaRice qui aboutira au renforcement de la capacité d'AfricaRice ainsi que celle de ses INRA partenaires dans les États membres, afin de remplir la mission d'AfricaRice qui lui a été confiée par ses 28 États membres, à savoir renforcer le secteur rizicole et atteindre l'autosuffisance en riz en Afrique.

Motion de félicitations au Directeur général d'AfricaRice par le président du CM

Le Conseil des ministres

- Reconnaissant le travail remarquable accompli par le Directeur général dans la gestion efficace du Centre et du Secrétariat de l'Association,
- Notant les diverses distinctions et les lauriers internationaux décernés à AfricaRice en reconnaissance des résultats significatifs de la recherche,
- Notant avec satisfaction la réputation enviable du Centre sur le plan international, marquée par des citations dans des revues et des périodiques universitaires internationaux revus par des pairs,

Félicite le Directeur général d'AfricaRice, Dr Harold Roy-Macauley, et l'ensemble du personnel d'AfricaRice pour ces réalisations louables et la visibilité internationale du Centre.

Motion de remerciements au gouvernement et au peuple égyptien par le représentant du ministre ougandais de l'agriculture.

Le Conseil des ministres,

- Reconnaissant le leadership exemplaire dont a fait preuve la République arabe d'Égypte en tant qu'hôte du Conseil des ministres d'AfricaRice pendant la période allant de septembre 2018 à mars 2022 ; et,
- Notant qu'un tel leadership exemplaire a été possible pendant la période de pandémie de COVID-19 compliquée par une crise climatique,

Exprime ses sincères remerciements au gouvernement et au peuple de la République arabe d'Égypte pour sa persévérance et ses réalisations en tant que président du Conseil des ministres au cours de la période susmentionnée.

Fait au Caire, en Égypte le 31 mars 2022.

Le Conseil des ministres

Signé S. ELKosayer

Son Excellence, Al-Sayed el-Quseir,

Ministre de l'Agriculture et de la Bonification des terres de la République arabe d'Égypte